

ANNEXE 2 : Postes spécifiques

1. Postes à profil (PAP)

Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification n'est pas nécessaire et dont le recrutement est assuré par une commission.

- Enseignant en unité pédagogique spécifique pour les enfants du voyage (UPS)
- Coordonnateur réseau d'éducation prioritaire (REP) et renforcé (REP+)
- Enseignant 1er degré réseau réussite
- Enseignant en classe relais
- Coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)
- Enseignant dispositif d'autorégulation (DAR)
- Enseignement du luxembourgeois - Maître itinérant spécialisé

2. Postes à profil et à exigences particulières (PAPEP)

Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire et dont le recrutement est assuré par une commission.

- Conseiller pédagogique de circonscription généraliste
- Conseiller pédagogique de circonscription « école inclusive »
- Conseiller pédagogique de circonscription EPS
- Conseiller pédagogique avec mission spécifique
- Conseiller pédagogique départemental
- Coordonnateur départemental de l'aide humaine (AESH)
- Coordonnateur du service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)
- Coordonnateur pour la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD)
- Directeur d'école de 12 classes et plus
- Directeur d'école réseau d'éducation prioritaire (REP) et renforcé (REP+)
- Directeur d'école d'application
- Directeur d'école de site biculturel
- Directeur d'établissement spécialisé
- Directeur référent 1er degré
- Enseignant à l'institut d'éducation sensorielle (IES)
- Enseignant au centre départemental de l'enfance
- Enseignant au centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Enseignant en dispositif de l'institut d'éducation motrice (DIEM)
- Enseignant en école biculturelle
- Enseignant en hôpital de jour
- Enseignant en milieu pénitentiaire
- Enseignant en unité d'enseignement externalisée (UEE) pour les enfants polyhandicapés
- Enseignant en unité d'enseignement maternelle ou élémentaire autisme (UEMA / UEEA)

- Enseignant itinérant soutien à l'allemand
- Enseignant mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Enseignant ressource élèves au comportement hautement perturbateur (ECHAP)
- Enseignant ressource rattaché à l'école inclusive
- Formateur aux usages du numérique
- Responsable d'établissement en milieu pénitentiaire

3. Postes à exigences particulières (PEP)

Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire pour une affectation à titre définitif et qui sont pourvus au barème dans le cadre du mouvement.

- Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire premier degré (ULIS école)
- Coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire second degré (ULIS collège/lycée)
- Directeur d'école 2 à 11 classes
- Enseignant en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)
- Enseignant en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Enseignant maître formateur
- Enseignant spécialisé coordonnateur des unités d'enseignement en EMS (IME et IMPro) externalisée ou non
- Enseignant sur poste fléché allemand en école non-biculturelle

4. Autres postes spécifiques (conditions de recrutement particulières)

- Enseignant mis à disposition du centre du service militaire volontaire de Lorraine (CSMVL) → Postes pour lesquels le recrutement se fait via une commission mixte avec le ministère des Armées. Les mises à disposition sont accordées pour une année scolaire renouvelable.
- Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) → Postes pour lesquels une priorité est donnée aux détenteurs d'un diplôme français langue étrangère (FLE). Toute affectation est réalisée à titre définitif.